



LUXDOC OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Gemeng Käerjeng	
Date d'entrée	17 SEP. 2021
F.	
Art.	


Concerne: - Arrêté N° 1/2021/0140/145 du 15 septembre 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire accordant à la société POST TECHNOLOGIES de l'autorisation pour la modification du délai de mise en exploitation (1/20/0310) à Hautcharage, RUE BOMMEL

Brm.: - Transmis à l'Administration communale de Käerjeng aux fins de l'affichage prévu à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Les publications, le cas échéant, reprises dans l'autorisation précitée sont accessibles sur le site internet de l'Inspection du travail et des mines sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

Pour le Directeur,


Nancy Schmit
Employée